

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/431 du 29/03/86 *Baus*
INTERPRETE DGPCE-SAV
Portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en tête BAN-ETHAT (José Rigobert).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/143/TF du 27.06.61 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;

(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.50 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 65/170/TF du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.6.84 portant nomination du Premier ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u les procès-verbaux de la Commission administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 16 Octobre 1985.

D E C R E T :

.../...

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, dont les noms suivent :

1) - CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES

POUR LE 1° ECHELON A 2 ANS

Mr. BAN-ETHAT (José-Rigobert) Mini.Santé
Mr. MAGANGA (Larare-Frédéric) Mini.Transport

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

2) - SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES

POUR LE 2° ECHELON A 2 ANS

Mr. BAZEBIKOUËLA (Pierre) M.A.F.C.
FILA (Jean-Lézin) Ambasc. Dakar
MBANDAKA (Aloïse) M.A.E.C. B/VILLE
MIAMONA (Jean-Prospère) -"-
MOUELLAT (Daniel) Dept. Rel-Ext.
Mme NGOUROU née IBOUNZA (Joséphine) CAB.F.M.
KINATA née MAKENGOLOKA (Angélique) M.A.E.C. B/VILLE
Mr. SICA (Prosper, Ernest, François) Dept. Rel-Ext.
ZINGA (Bruno) M.A.E.C.
BAKI-BAKI-MADZOU (Marc Lédard) Mini.Pêche
MABIKA (Alphonse) -"-
MALEKAMA (Antoin) MAEC
TOULOULOU (Fidèle) MESS
FIRA MAX (Vincent) C S C
A 30 MOIS
MM EMBONDZA (Delphin) Dept. Rel-Ext.
KIMPALA (Gaspard) Stage France
KIWALI (Bernard) Dept. Rel-Ext.
KOYA-ENGAMBE (Jean René) -"-
Mme LONGONDA née MVILA (Fernando Marie Christine) Mini.Commerce B/VILLE
MM LOUBAKI (Rufin Gilbert) PNVD B/VILLE
Mme LOUNAMA (Cécile) M.A.E.C.
M. PANDZOU (Célestin) -"-

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS

Mme BIKOUTA (Delphine) M.A.E.C. B/VILLE
MM MABIALD (Jean Camille) -"-
OKONDZA (Félix) Dept. Organisation
SILOU (Gabriel) Présidence
YANDOMA (Clément) M.A.E.C.
MBOUNGOU-MOUKOUANGA (Albert) -"-

POUR LE 4ème ECHELON A 2 ANS

Mme -	BADILA née MAKAYA (Antoinette)	Dept Rel. Ext.
MM -	DOUMABEKA (Jean-Raymond)	Ambaco Addis-Abéba
-	MAKOSSO (Joseph)	M.A.E.C.
-	MOKA (Corneille-Edouard)	Dept Rel. Ext.
-	SINIBAGUY-MOLLET (Nicodème)	M.A.E.C. B/ville
-	GOTIENNE (Henri-Blaise)	A.N.P.

POUR LE 5ème ECHELON A 2 ANS

MM -	GUIO (Georges)	M.A.E.C. B/VILLE
-	KOUNKOU (Anselme)	"- "-
-	KITOKO - MAFOUTA (Georges)	"- "-
-	OGNIMBA (Léonard-Emile)	OUR Addis-Abéba

POUR LE 6ème ECHELON A 2 ANS

MM -	DELICA (Antoine)	Ambaco/Bangui
-	IKOUËBE (Basile)	Présidence
-	NGOUDIMBA-NCZARI (Pierre)	A.N.P.
-	NKOUKA (Alphonse)	M.T.S.L.
-	GANGA (Dieudonné)	CAB P. Ministre

POUR LE 7ème ECHELON A 2 ANS

M.	ITOUR (Rigobert)	Présidence
----	------------------	------------

...../.....

M. B. 2

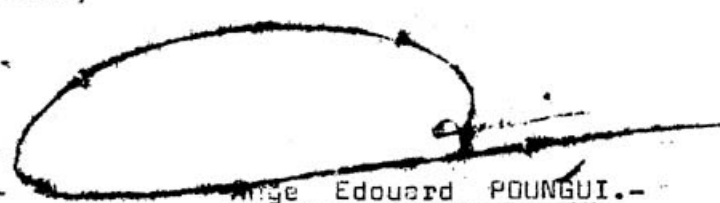
ARTICLE 2. Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

BRASZAVILLE, le 29 MARS 1966

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO-MATSIANA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

SGAEC.....2
CAB/MAEC.....2
DGB.....2
DCF.....2
DGFP/DGPCE.....2
B.STAT.DGF.....2
PRESIDENCE.....2
SEPT.REL.EXT.....2
SEPT.ORGANISATION.....2
MINI-PECHE.....2
A.P.N.....2
AMBACO DAKAR.....2
AMBACO.....2
PNCS.....2

DOSSIERS.....98
SGG/BC.....2